



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE A L'EQUIPEMENT DE MATERIEL SCENIQUE-SPECTACLE VIVANT » POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'ECLAIRAGE A L'ESPACE JULES VERNE ET AU CENTRE CULTUREL YVES MONTAND

Livry-Gargan, le 10 JUIL. 2024

N° 2024-064

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville de promouvoir le spectacle vivant dans sa programmation ;

Vu le projet d'acquisition de matériel d'éclairage à l'espace Jules Verne et au centre culturel Yves Montand afin d'améliorer la qualité des prestations scéniques que ces équipements proposent ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la région Ile de France dans le cadre du volet « Investissement culturel-Aide à l'équipement de matériel scénique-spectacle vivant » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la région Ile de France dans le cadre du volet « Aide à l'équipement de matériel scénique-spectacle vivant » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération d'acquisition de matériel d'éclairage à l'espace Jules Verne et au centre culturel Yves Montand.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240710-2024-064-AU
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
LED RGBW 7x40 W Zoom CCYM	6 399,78 €			
Acquisition et installation de projecteurs LED pour le CCYM	23 665,80 €	Région Ile de France « Aide à l'équipement en matériel scénique-Spectacle vivant »	40 046 ,40 €	40 %
Acquisition et installation de projecteurs LED pour l'Espace Jules Verne, pupitre, armoire électrique et fournitures	70 050, 43 €			
		Commune de Livry-Gargan	60 069,61 €	60 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	60 069,61 €	
TOTAL	100 116, 01 €	TOTAL	100 116, 01 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.



7/6
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240710-2024-064-AU
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire